BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1969

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

501 914 949 RCS Créteil.
ATHOME NCA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5632600.00 EUR.
Adresse : 229, Rue de la Fontaine, le Technopole 1, 94120 Fontenay-sous-Bois.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION NEWCO ATHOME Société par actions simplifiée Au capital de : 16 489 490,00 EUR Siège social 229 Rue de la Fontaine 94120 Fontenay-sous-Bois N° RCS 820 956 324 RCS Créteil, est société absorbante ATHOME NCA Société par actions simplifiée Au capital de : 5 632 600,00 EUR Siège social le Technopole 1 229 Rue de la Fontaine 94120 Fontenay-sous-Bois N° RCS 501 914 949 RCS Créteil, est société absorbée Actif : 26 730 863,00 EUR Passif : 9 772 717,00 EUR Actif net apporté : 16 958 146,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : La société NEWCO ATHOME détenant la totalité des 5 632 600 actions composant le capital social de la société ATHOME NCA, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de ATHOME NCA détenues par NEWCO ATHOME un mali de fusion de -8 898 942 EUR. Montant prévu de la prime de fusion : néant La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par ATHOME NCA depuis le 01/01/2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par NEWCO ATHOME. La société ATHOME NCA sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Date du projet : 18/11/2021 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 22/11/2021, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Créteil au nom de la société ATHOME NCA et au nom de la société NEWCO ATHOME.